

Randonnée *Des fours et des moulins sur le Causse de Martel*

DIMANCHE 19 avril 2026

Préinscription : 8 € - Inscription sur place : 10 €

Collation sucrée à l'inscription - collation salée au retour - Prévoir gobelet pour boissons
Point de ravitaillement intermédiaire au repère L du parcours
avec visite du musée des outils anciens (Les Genestes Gignac)

Retrait des préinscriptions à partir de 8h
Inscriptions à partir de 8h00
Salle des fêtes de Gignac
Salle des fêtes de Cressensac
Moulin d'Antoine à L'Hôpital Saint-Jean
Place de la mairie à Cuzance
Four de Reyrevignes

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 15 avril 2026 à

Jean-Luc Rodet Association Des fours et des moulins La Bouysse Haute 1044 Route de L'Hôpital-Saint-Jean 46600 Cuzance

Nombre de personnes :

Joindre un chèque de personnes x 8 € = € à l'ordre de "Asso des Des fours et des moulins"

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Assurance Responsabilité Civile : OUI NON

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Départ de Reyrevignes | <input type="checkbox"/> Arrivée à Reyrevignes |
| <input type="checkbox"/> Départ de Cuzance | <input type="checkbox"/> Arrivée à Cuzance |
| <input type="checkbox"/> Départ de L'Hôpital Saint-Jean | <input type="checkbox"/> Arrivée à L'Hôpital Saint-Jean |
| <input type="checkbox"/> Départ de Cressensac | <input type="checkbox"/> Arrivée à Cressensac |
| <input type="checkbox"/> Départ de Gignac | <input type="checkbox"/> Arrivée à Gignac |
| <input type="checkbox"/> Ravitaillement intermédiaire au repère L (Les Genestes) | |

Les collations ne sont pas des repas. Prévoir pique-nique pour le repas de midi s'il y a lieu.

Le règlement peut être consulté au départ de la randonnée et sur le site www.gignac-enquercy.fr (lien en page d'accueil). Je prends connaissance de ce règlement et en accepte toutes les clauses. J'ai pris connaissance du règlement situé au verso de ce bulletin et en accepte toutes les clauses.

A.....le..... 202

Signature

REGLEMENT

Association « Des fours et des moulins sur le Causse de Martel »
Siège social : mairie de Gignac (Lot)

La randonnée « Des fours et des moulins sur le Causse de Martel » est organisée par l'association intercommunale et interassociative « Des fours et des moulins sur le Causse de Martel ». Il s'agit d'une randonnée pédestre. Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toutes modifications ou adjonctions. La randonnée est accessible à toutes les personnes sans limite d'âge. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être remise au moment de l'inscription.

Certificat médical non obligatoire

L'engagé déclare que son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Identification des participants

Un ticket sera remis aux participants pour pouvoir avoir accès aux collations et au moulin à vent de Gignac.

Droit à l'image

Les participants acceptent d'apparaître sur les photos, films, vidéos et autres supports qui pourront être créés par l'association et utilisés par les médias. Ces documents pourront être exploités sans limite dans le temps sans que les sujets ne puissent demander de bénéfice.

Assurance

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Si vous n'avez pas souscrit à un contrat individuel de responsabilité civile ou si vous n'êtes pas affilié à la FFR, vous serez couvert par le contrat de responsabilité civile souscrit par l'association.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol.

Sécurité

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.

Accident individuel : Les licenciés auprès de la FFR bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute des participants.

Chaque participant devra prendre connaissance, avant le départ, des numéros de téléphone d'urgence. Ces numéros sont indiqués en page 2 de couverture du topoguide.

Parcours et balisage

Le grand parcours est entièrement balisé en jaune et bleu. Les raccourcis sont balisés en bleu.

Il est demandé à tous de ne pas s'écarter des sentiers balisés, de respecter la nature, de respecter les clôtures, de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours (poubelles de tri sur chaque point de ravitaillement) et de faire preuve de civisme vis à vis des bénévoles et des villageois rencontrés. Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de raccourcir les parcours.

Ravitaillements

Les participants pourront prendre, sur présentation du ticket, 1 collation à l'arrivée (tranches de pain, pâté de campagne ou rillettes, ½ cabécou) à Cressensac (salle des fêtes), L'Hôpital Saint-Jean (moulin d'Antoine), Cuzance, Gignac (salle des fêtes) ou Reyrevignes (au four à pain).

Petits rappels :

- ne rien jeter au sol, mais dans les poubelles positionnées à cet effet,

- prévoir un repas pique-nique et une boisson

- Téléphone portable conseillé

Tout participant à cette édition reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.